



SECTION
DE LA
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

16 juin 2020

Audio-Conférence Marne du 15 juin 2020

8^e audio-conférence le 15 juin 2020 en présence du nouveau Directeur de la DDFiP de la Marne, de l'équipe de Direction et des Organisations Syndicales.

Les sites de Sézanne, Vitry le François et les petites Trésoreries ouvrent deux 1/2 journées/semaine.

Les sites d'Épernay, Châlons en Champagne et Reims ouvrent quatre 1/2 journées/semaine.

F.O.-DGFIP a insisté pour qu'un affichage plus « clair » sur les horaires d'ouverture de chaque site soit mis en place à destination des usagers.

Concernant les agents en accueil physique, il est rappelé qu'ils doivent utiliser les équipements fournis par la Direction (masques...).

Les installations (plexiglas...) ont été validées par les médecins de prévention et l'équipe directionnelle.

Prime COVID-19

La Direction Générale (DG) n'a établi aucune grille de critères et renvoie la « patate chaude » aux chefs de service chargés d'être objectif sur l'attribution de cette prime.

**128 agents retenus
17,20 % des effectifs du département**

Bilan des effectifs de la Marne au 12 juin		
Présentiel	55,94 %	419 agents
Télétravail	27,64 %	207 agents
ASA Covid-19 : fragiles, garde d'enfant	3,74 %	28 agents
Autres Absences	12,68 %	95 agents

Accueil du Public

Depuis jeudi 11 juin, un retour progressif, par palier, se met en place pour l'accueil physique des usagers. Cette 1^{er} étape s'étale jusque fin juin. La situation sera ensuite de nouveau examinée.

La présence de vigiles est prévue sur les sites de Sézanne, Vitry le François, Épernay, Châlons en Champagne et Reims pour faire respecter un nombre limité d'usagers. Elle perdurera tant que la situation l'exige.

Section FO-DGFIP de la Marne
DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail provisoire : fo.dgfip51@gmail.com
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

Il faut rappeler qu'une enveloppe de 30 % des effectifs, au plan national, a été prévue.

La prime est attribuée aux agents qu'ils soient en présentiel ou en télétravail du cadre C au A+ sur la période du confinement.

Le dispositif est en cours de validation et le feu vert de la DG devrait arriver en fin de semaine, le versement devant s'effectuer fin juillet.

Comme il était prévisible, l'attribution de cette prime va engendrer des tensions dans les services, des agents mécontents en raison de l'opacité autour des critères de sélection qui ne sont pas communiqués !!!

Télétravail

► Une campagne de recensement va être mis en place. Les agents seront contactés vers la fin juin pour déterminer leur position et leur souhait de demander officiellement le télétravail.



plus de campagne unique en fin d'année pour déposer une demande de télétravail

F.O.-DGFIP rappelle que le télétravail se pratique avec la mise en place d'un protocole afin de respecter les horaires de travail, le droit à la déconnexion... de l'agent.

Cette campagne va permettre d'obtenir une visibilité pour la rentrée de septembre, de pouvoir réaffecter des PC portables vers les agents demandant le télétravail sur le long terme et des PC « Tiny » vers des télétravailleurs « provisoires » demandant à revenir en présentiel.

► Pour rompre l'isolement des agents, il est demandé aux chefs de service d'établir une rotation d'agents en présentiel et en télétravail pour conserver les distanciations physiques.

Il n'est en aucun cas prévu d'effectuer un rappel des troupes

► Les agents en ASA « garde d'enfant » ou « personnes fragiles » vont être équipés en PC portables.

A ce stade, les agents dits « fragiles » le sont pour une durée indéterminée.

Pour les agents « garde d'enfant », les directives de l'Éducation Nationale vont peut-être faire évoluer le système.

► La Direction envisage le travail (présentiel et télétravail) pour la quasi totalité des effectifs d'ici fin juin.

RTT / congés

► **Report des congés 2019**

Des solutions, en cours de réflexion par la DG, sont envisagées : jours placés sur le CET en

Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail provisoire : fo.dgfip51@gmail.com
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

2021, imputés sur le décompte des RTT/congés retenus sur la période de confinement...

Pas de perte pour les agents



► Calcul des RTT/congés retenus

Suite à questionnements de **F.O.-DGFIP** et d'autres organisations syndicales, le service RH a apporté des précisions sur le décompte des jours RTT/congés (10 jours maximum) dans le cadre de l'Ordonnance DUSSOPT :

- journée du 16 mars considérée travaillée si l'agent présent le matin
- période du confinement : journée débutée en présentiel considérée travaillée même si l'agent est parti en cours de journée ou bien placée en ASA l'après-midi
- si travail à domicile en ASA (ex : préparation de la campagne IR avec e-formation, lecture de notes de services...), possibilité de régulariser en temps de travail (demande à effectuer auprès de son chef de service)
- recensement en cours des jours ASA pour le calcul des RTT/congés retenus : modifiable si anomalie détectée

**En cas de difficultés,
contacter F.O.-DGFIP**

Le calcul de la 2^e phase (du 17 avril au 31 mai) devrait se mettre en place d'ici la fin de semaine avec les chefs de service.

A ce stade, les RH précisent qu'il est prévu 10 jours maximum de jours RTT/congés sur toute la période du 16 mars au 31 mai.

► Écrêtements

Aucun agent ne perdra d'heures effectuées durant la période de confinement (du 16 mars au 11 mai)

Hygiène/sécurité

► Plexiglas

Une commande est en cours pour installer ce matériel dans les bureaux afin de sécuriser les « marguerites »

► Masques

Stock de masques chirurgicaux toujours disponible et possibilité de demander une provision pour la semaine.
Masques en tissus toujours en attente.

► Protections

Même si l'épidémie semble reculer, il faut continuer à respecter les gestes barrières : distanciations physiques, port du masque, nettoyage de son espace de travail...

**PROCHAINE AUDIO-CONFÉRENCE
FIN JUIN**



Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail provisoire : fo.dgfip51@gmail.com
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>